

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

COVID-19

DU 12 JUIN 2020

Contexte :

La Direction réaffirme que la reprise d'activité tend à se normaliser avec un retour à une situation habituelle d'effectifs dans les services.

La Direction a ensuite communiqué sur les points suivants pour la DDFIP 63 :

Effectifs :

Au 11/06/2020, 22 collègues sont comptabilisés en « ASA médicaux fragiles ».

Campagne IR :

Dernier jour de déclaration de revenus papier le 12/06/2020 : l'ordre avait été donné d'ouvrir au maximum les créneaux d'accueil sur rendez-vous.

Il est constaté un retard de dépôt de déclarations par rapport à l'année dernière, avec la crainte d'un afflux de dépôts de déclarations automatiques rectifiées. Il sera demandé aux agents des SIP de traiter rapidement les déclarations papier non automatiques et de les saisir rapidement.

Réouvertures des accueils :

Les propositions par les chefs de services de la réouverture des guichets sur RDV et en flux maîtrisé ont été validées par la Direction : SIP de Thiers ouvert dès le 12/06/2020, les autres sites entre le 15 et le 22/06/2020 : La liste sera connue semaine 25.

L'ouverture au public s'organise en journée ou en demi journée, et se fait dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire pour l'utilisateur et l'agent, distanciation, etc.)

Un vigile assurera la gestion du flux et la sécurité à l'entrée des SIP du 63, un vacataire est mis à disposition pour la TPM.

Ces ouvertures sont provisoires avant un retour à des modalités habituelles.

La Direction est donc dans l'attente des instructions officielles pour une ouverture normalisée (Conseil de défense du 12/06/2020 et allocution du premier ministre le 22/06/2020).

Au SPFE, une réflexion est en cours sur l'accueil des usagers et en particuliers des Notaires (soit comme d'habitude à l'étage avec réception au rez-de-chaussée par un agent, soit directement à l'accueil au guichet).

Il est à noter qu'à la situation la situation sanitaire covid-19 s'ajoute « Vigipirate Attentat » toujours en vigueur, ce qui ne permet pas une libre circulation des usagers pour l'accès aux services en étages.

Aucun cahier des charges des bonnes pratiques de l'accueil des contribuables ne sera rédigé par la Direction, celle-ci compte sur la responsabilité de chaque chef de service afin d'aménager cet accueil dans les meilleures conditions sanitaires et de service public.

Le directeur souhaite également que l'accueil sur rendez-vous devienne la norme.

Mouvement local :

À la demande d'une OS, la liste des vacances d'emploi catégorie A sera prochainement publié sur Ulysse 63, rubrique ALOA (comme pour les catégories B et C).

La Direction a rappelé que, de façon générale, les collègues peuvent également émettre des vœux correspondant à des sites sans emploi vacant.

La CFTC 63 reste mobilisée à vos côtés.

N'hésitez pas à nous contacter : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr

syndicat-national@cftc-dgfip.fr